



Rapport des mesures mises en œuvre sur la « Résolution 3 – La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention »

Le Luxembourg accorde une grande importance aux efforts visant à rendre justice aux victimes de violence sexuelle et sexiste, dans toutes les circonstances. Le Luxembourg défend le rôle du droit international et du cadre normatif international dans la lutte contre l'impunité, l'accès des survivants à la justice et à la réparation, et la prévention de la récurrence de la violence. Le Luxembourg a ratifié la CEDAW et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), et est partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Luxembourg soutient à cet égard les efforts menés par la Cour pénale internationale dans ce contexte. Le Luxembourg a appuyé un évènement parallèle lors de la 18^{ème} session de l'AEP visant à promouvoir les dits « principes de la Haye sur la violence sexuelle », dont fait partie la déclaration de la société civile sur la violence sexuelle. Au niveau national, le Luxembourg met en œuvre le plan d'action national 2018-2023 « Femmes, paix et sécurité », qui fixe un large éventail d'objectifs en matière de prévention et de protection contre la violence sexuelle et sexiste.

En mars 2019, le Luxembourg a accueilli la conférence internationale « Stand Speak Speak Rise Up - to End Sexual Violence in Fragile Environments », une initiative de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg, organisée avec le soutien du gouvernement luxembourgeois. La conférence a réuni des représentants clés d'organisations multilatérales, des membres de gouvernements nationaux, des dirigeants de la société civile et du secteur privé, ainsi que trois lauréats du prix Nobel de la paix - le Dr Denis Mukwege, Mme Nadia Murad et le professeur Muhammad Yunus - pour discuter et élaborer des réponses globales en étroite coopération avec et pour les survivantes et survivants de violences sexuelles dans les conflits.

Le Luxembourg soutient le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée des violences sexuelles en période de conflits, Madame Pramila Patten, y compris par le biais de contributions financières volontaires substantielles en 2016 et 2017. Le Luxembourg a signé en septembre 2017 avec le Secrétaire général de l'ONU un pacte volontaire intitulé « Engagement à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles », et a contribué au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le Luxembourg a également fourni un soutien pluriannuel au Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et est un allié de longue date du partenariat entre *Justice Rapid Response*, ONU-Femmes et l'Institut pour les enquêtes criminelles internationales. En 2019, le Luxembourg a également soutenu le bureau de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. Le Luxembourg soutient en outre les activités du *International Center for Transitional Justice* (ICTJ) en Colombie et en Tunisie. Le ICTJ dispose d'une expertise particulière dans le domaine des violences sexuelles en temps de conflits.

Le Luxembourg est un partenaire fidèle d'ONU-Femmes, dont il est l'un des 20 principaux contributeurs, en chiffres absolus.



En 2018, le Luxembourg a fait une contribution volontaire supplémentaire qui s'est située hors de l'Accord de partenariat stratégique entre le Luxembourg et le CICR pour les années 2017 à 2020, à hauteur d'1 million euros en réponse à l'Appel spécial « Violences sexuelles ».

En tant qu'un des plus grands fournisseurs mondiaux d'aide publique au développement, qui atteint 1% du RNB depuis 2010, le Luxembourg promeut une approche holistique de la violence sexuelle et sexiste, prenant en compte l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes, l'égalité des sexes, les droits humains, la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes.

Dans ce contexte, le Luxembourg a apporté en 2019 d'importantes contributions aux initiatives destinées à lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Il était le premier pays à annoncer son soutien pour l'hôpital Panzi en République Démocratique du Congo avec un support financier de 5 millions d'euros. Ce projet sera mis en œuvre conjointement par l'Agence luxembourgeoise de coopération au développement (LuxDev) en coopération avec la Croix Rouge luxembourgeoise.

Parmi les autres projets clés figurent la construction d'un centre régional de prise en charge médicale et psychosociale des femmes victimes de violence, notamment sexuelles dans la région de Casamance au Sénégal (projet ViMoS). A souligner dans ce contexte l'importance d'une approche transfrontalière dans une zone de grande mouvance (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau). En Irak, le Luxembourg soutient un projet dans le domaine de la prévention des violences sexuelles et des services d'intervention ciblant la population Yazidi, mis en œuvre conjointement avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). Des services intégrés sont fournis pour les survivantes d'ISIS. Au Sénégal, au Burkina Faso et au Niger, le Luxembourg s'associe au FNUAP pour renforcer la prestation de services de santé maternelle, de planification familiale, de nutrition et de santé sexuelle et reproductive aux femmes et aux adolescents, en particulier les plus vulnérables.